

*des Princes &c.* Avril 1769. 243

Prières pour les Motts. On le place au milieu de l'Eglise; un Archevêque ou un Evêque Capitulaire y fait l'Absoute solennelle, & de-là il est transporté à la Chapelle du Très-Saint Sacrement où il reste pendant trois jours exposé, de manière que les pieds excèdent un peu la grille, afin que le Peuple puisse les baiser. La garde Suisse entoure l'estrade, autour de laquelle brûlent continuellement quantité de lumières, & deux Chapelains de Sa Sainteté sont à ses pieds.

*Le troisieme jour de même.*

*Quatrieme jour.*

Les Cardinaux se rendent le matin à la Basilique de St. Pierre & y assistent avec les Prélats qui ont ce droit, à la premiere Messe de *Requiem*, qui est chantée dans la Chapelle du Chœur par le Cardinal-Doyen, lequel fait ensuite l'Absoute : toutes les cloches sonnent pendant ce tems.

Les Cardinaux passent de-là à la Sacristie, où ils tiennent la seconde Congrégation, dans laquelle ils confirment les Offices & Charges de la Ville & de l'Etat de l'Eglise; après-quoi les Conservateurs de Rome sont admis à leur audience. Les Cardinaux qui en ont été chargés, font ensuite le rapport de ce qui concerne l'établissement du Conclave & la répartition la plus commode des Cellules pour leurs Eminences & pour les personnes qui leur sont attachées.

Les Ambassadeurs & Ministres étrangers, ainsi que ceux des Villes soumises au St. Siège, viennent aussi à l'audience dans cette Congrégation.

*Cinquieme jour.*

Le Cardinal qui suit immédiatement en préséance